



**RETURN BIDS TO : - RETOURNER LES
SOUMISSION À:**

**Canada Revenue Agency
Agence du revenu du Canada**
See herein / Voir dans ce document

Proposal to: Canada Revenue Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein and/or attached hereto, the goods and/or services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence du revenu du Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, en conformité avec les conditions énoncées dans la présente incluses par référence dans la présente et/ou incluses par référence aux annexes jointes à la présente et ci-jointes, les biens et/ou services énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Bidder's Legal Name and Address - (ensure the Bidder's complete legal name is properly set out)
Raison sociale et adresse du Soumissionnaire - (s'assurer que le nom légal au complet du soumissionnaire est correctement indiqué)**

Bidder is required to identify below the name and title of the individual authorized to sign on behalf of the Bidder – Soumissionnaire doit identifier ci-bas le nom et le titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire

Name /Nom

Title/Titre

Signature

Date (yyyy-mm-dd)/(aaaa-mm-jj)
()

Telephone No. – No de téléphone
()

Fax No. – No de télécopieur

E-mail address – Adresse de courriel

**AMENDMENT TO REQUEST FOR
PROPOSAL / MODIFICATION DE
DEMANDE DE PROPOSITION**

Title – Sujet	
Produits de mobilier de bureau	
Solicitation No. – No de l'invitation	Date (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj)
1000357679	2021-07-09
Amendment No. - N° modif.	
004	
Solicitation closes – L'invitation prend fin on – le (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj)	Time zone – Fuseau horaire
2021-08-19	EDT/HAE Eastern Daylight Time/ Heure Avancée de l'Est
at – à 2:00 P.M. / 14 h	
Contracting Authority – Autorité contractante	
Paul Wren 250 Albert Street, Ottawa ON K1P1H1 paul.wren@cra-arc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone	
613-716-6636	
Fax No. – No de télécopieur	
n/a	
Destination - Destination	
See herein / Voir dans ce document	



MODIFICATION n° 004 À LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

La modification à cette demande de soumissions est émise aux fins suivantes :

1. Répondre aux questions suivantes soumises durant la période de soumissions, conformément à la DDP.
2. Modifier la DDP.

Les réponses aux questions 1 à 28, et modifications mod1 à mod11 à la DDP, se trouvent dans la modifications 1, 2 et 3 de l'invitation.

Les questions supplémentaires qui ont été reçues par l'Agence et qui ne sont pas traitées ci-dessous seront répondues dans une modification ultérieure à la demande de soumissions.

1. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q29. Veuillez noter qu'en raison du nombre de clarifications requises et de la complexité de la soumission, nous demandons que la date de clôture soit prolongée de 2 semaines et donc la date limite pour les questions soit également prolongée.
- R29. La date de clôture sera prolongée jusqu'au 19 août 2021.
- Veuillez consulter les modifications à la DDP Mod12 ci-dessous.
- Q30. Comme il s'agit d'une spécification très compliquée avec beaucoup de détails sur le produit et une soumission importante, nous pouvons avoir plus de questions, en fonction des réponses fournies dans la prochaine modification. Veuillez prolonger la date de clôture de 2 semaines et donc la date limite pour les questions.
- R30. Veuillez voir R29 ci-dessus et consulter l'article Mod12 ci-dessous sous Modifications à la DDP.
- Q30. Pouvez-vous s'il vous plaît fournir plus de détails concernant l'exercice financier? Un nouveau prix catalogue publié par le fabricant sera-t-il soumis chaque année et le rabais sera appliqué au catalogue de prix le plus récent, ou l'ARC s'attend-elle à ce que le fournisseur conserve le rabais et la liste de prix pour la période de 4 ans? Précisez s'il vous plaît.
- R30. Veuillez revoir les dispositions de l'Annexe B : Base de paiement. Tel qu'indiqué à l'Annexe B : Base de paiement, les réductions minimums, en pourcentage, appliquées à la liste de prix publiée du fabricant seront valides pour toute la période du contrat, y compris toute période d'option exercée. Ces réductions minimum, en pourcentage, appliquées à la liste de prix publiée du fabricant sont utilisés pour établir les prix unitaires plafonds, conformément aux mécanismes décrits aux sections 1.1 et 1.2 de l'Annexe B : Base de paiement.
- Le mécanisme par lequel les prix unitaires plafonds (qui sont établis conformément aux dispositions de l'Annexe B : Base de paiement) peuvent être mis à jour est traité dans la section 2 de l'Annexe B : Base de paiement :
- L'entrepreneur pourra mettre à jour ses prix unitaires plafonds pour les produits seulement une fois par année. Si des mises à jour sont demandées par l'entrepreneur, celles-ci seront effectuées annuellement à l'anniversaire de la date de l'attribution du contrat. L'Agence n'acceptera aucune hausse de prix pour tout article individuel qui excède la variation en pourcentage de l'indice d'ensemble des prix à la consommation de Statistique Canada au cours des douze (12) derniers mois du moment de la demande de mise à jour.



2. MODIFICATIONS À LA DDP

Mod12. A la page de couverture, au bloque Solicitation Closes - L'invitation prend fin on – le (yyyy-mm-dd) (aaaa-mm-jj)

Supprimer : 2021-07-22

Ajouter : 2021-08-19

TOUTES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT SANS CHANGEMENT.